

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 27 NOVEMBRE 2017 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-sept, le **LUNDI 27 NOVEMBRE**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

**PRESENTS** : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU-DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT – Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIÈRE – Stéphanie HERVAGAULT - Julie CHARPENTIER - Mickaël COLIBET – Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absentes excusées :

Aurélie VULLO STIENNE ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON

Meggie GENDROT ayant donné pouvoir à Gilbert FAUCHARD

Secrétaire : Gilbert FAUCHARD

Date de convocation : Jeudi 23 novembre 2017

Sans observation, le compte rendu de la séance du lundi 23 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

<b>QUESTION 1</b> <b>Délib 2017-11- 72</b>	<b>AVIS SUR PROJET DE PERIMETRE DU NOUVEL EPCI COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL et COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOIRON</b>
---	--

Monsieur le Maire rappelle le diaporama présenté à la réunion publique du jeudi 23 novembre courant rappelant

-l'inscription du projet de fusion entre les deux EPCI (Laval agglomération et la communauté de communes du Pays de Loiron) au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de 2011 puis de 2015

-de la consultation des conseils municipaux et des deux EPCI en 2016 au cours de laquelle le conseil municipal avait délibéré favorablement à cette fusion à la majorité de ses membres,

-de l'avis négatif de la CDCI en octobre 2016 avec toutefois un amendement reportant la date de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour permettre de continuer les études relatives à la fusion par les deux intercommunalités,

-la restitution des travaux en atelier entre la CAL et la CCPL les 3 juillet 2017 à Laval et 13 septembre 2017 à salle des 3 chênes à Loiron

-l'arrêté de Monsieur Le Préfet fixant à nouveau le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de Laval Agglomération et de la CCPL

Aussi, après débat, le Conseil Municipal

**CONSIDERANT**

**Que** le conseil municipal doit se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté,

**Que** ce projet de fusion intervient sur un territoire qui a déjà commencé à développer une identité en commun par le biais du schéma de cohérence territoriale SCOT et de la gestion du droit des sols,

**Que** ce rapprochement est une addition des différentes compétences en vue d'une plus grande attractivité sur un même bassin de vie,

**Que** les travaux réalisés en ateliers ont confirmé qu'il n'y a pas d'incohérence,

**Et** ce malgré les incertitudes,

**DÉLIBÈRE** par un vote à mains levées : **15 OUI – 3 ABSTENTIONS**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet d'arrêté de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté d'agglomération de Laval et de la communauté de communes du Pays de Loiron.

<b>QUESTION 2</b>	<b>- PROJET DE TERRITOIRE : FICHES ACTION</b>
-------------------	---

Monsieur le Maire précise que des ateliers sont ouverts sur les thématiques portées au contrat de territoire du Pays de Loiron et il est proposé aux élus de s'y inscrire

Fiches action	Elu(s) communal (aux)
Modifier la gouvernance actuelle	/
Définition d'une politique sociale coordonnée	Cécile CHEVREUIL
Initier une démarche de développement durable	Mickaël COLIBET
Mise en place du plan d'actions en matière de DD	
Mobilité	François BERROU
Etude de faisabilité d'une recyclerie	Mickaël COLIBET
Améliorer l'offre de services sports et loisirs	Michel FORTUNÉ
Fiscalité/Solidarité	Michel FORTUNÉ François BERROU
Tourisme	Michel BOUILLON
Mutualisation	Cécile CHEVREUIL Roland PAQUET
Communication	Thérèse LETOURNEAU DORGERE

<b>QUESTION 3</b> <b>Délib 2017-11-73</b>	<b>ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES AUDITS ENERGETIQUES DE BATIMENTS et VALIDATION DES BATIMENTS A DIAGNOSTIQUER</b>
--	---

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet Leader, une fiche action a été validée avec pour objectif de réaliser un audit énergétique d'un ensemble de bâtiments communaux.

Afin d'optimiser cette démarche, la Communauté de Commune du Pays de Loiron propose de mettre en place et de porter un groupement de commande auquel pourront s'associer les communes intéressées.

La CCPL portera ce groupement de commandes en tant que mandataire et gèrera l'ensemble de la procédure de marché correspondante.

La CCPL fera aussi son affaire des subventions susceptibles d'être versées pour cette opération, le solde restera à charge des communes.

Aussi, après présentation des modalités de la constitution de ce groupement de commande, le Conseil Municipal unanime

**EMET** un avis favorable à la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments : Petit et Grand St Gilles – Ecole Publique – Locaux Professionnels Place de l'Eglise – Mairie – Trésorerie – salle polyvalente – Club house – vestiaires terrain de football – médiathèque et atelier technique – salle Saint-Martin ainsi que les locaux du CCAS.

et qui permettront d'obtenir les préconisations techniques d'amélioration et estimations financières en découlant

**CONFIRME** la constitution d'un groupement de commande piloté par la Communauté de Communes du Pays de Loiron

**APPROUVE** les règles et conditions exposées dans la convention avec la CCPL coordonnateur du groupement et de lui donner mandat pour organiser la procédure de passation du marché public nécessaire à la réalisation des prestations précitées

**AUTORISE** le Maire à signer la dite convention et lui donne pouvoir pour toutes les démarches à entreprendre.

<b>QUESTION 4</b> <b>Délib 2017-11-74</b>	<b>POLE ENFANCE</b> <b>CONVENTION 2 AVEC SYNERGIES ET ASSURANCE DOMMAGES</b> <b>OUVRAGE</b>
--	---

Monsieur le Maire rappelle la décision du 22 mai dernier de passer une convention avec l'Association Synergies pour un soutien en compétences auprès de la commune sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables locales pour le projet POLE ENFANCE moyennant une prestation financière de **1 680 € TTC** pour 4 jours.

Le temps d'accompagnement est utilisé et il y a lieu de prévoir un complément pour la poursuite de l'intervenant de Synergies. Il est proposé de passer sur les mêmes bases une deuxième convention aux conditions financières précitées (4 jours pour 1 680 € TTC).

Aussi, le Conseil Municipal par un vote  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la seconde convention avec l'association Synergies aux mêmes conditions que la première.

Assurance dommage : Sur proposition de Monsieur le Maire, la question sur le choix de la compagnie d'assurance pour la dommage ouvrage du POLE ENFANCE est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

<b>QUESTION 5</b> <b>Délib 2017-11-75</b>	<b>VOIRIE 2018 : CHOIX CABINET DE MAITRISE D'OEUVRE et ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE</b>
--	---

Le Conseil Municipal unanime

**CONFIRME** le choix du cabinet INGERIF de Sillé le Guillaume pour assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux de voirie 2018 moyennant une rémunération de

-Taux d'honoraires de **5.84 %** pour un programme global portant sur les 4 communes entre **100 000 et 150 000 € TTC**

-Taux d'honoraires de **5 %** pour la tranche supérieure à **150 000 € TTC** proportionnel à la part de chaque commune.

**EST FAVORABLE** à la constitution d'un groupement de commande avec les communes de Bourgon, Launay-Villiers et Olivet, en vue de la passation d'un marché public de travaux de voirie

**DESIGNE** Michel FORTUNÉ et Gilbert FAUCHARD titulaires et Roland PAQUET, suppléant pour assister aux opérations d'ouverture et d'analyses des offres,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention relative au groupement de commande ainsi que tout document se rapportant aux opérations de consultation des entreprises.

Départ de Mickaël COLIBERT qui a donné pouvoir à Bernard LINAY

<b>QUESTION 6</b>	<b>COMPTE-RENDU COMMISSION AMENAGEMENT</b>
-------------------	--

Après présentation par Cécile CHEVREUIL, responsable de la commission Bâtiment, le Conseil Municipal

- VALIDE l'acquisition de la signalétique proposée par SELF SIGNAL :

-deux panneaux « Salle Saint Martin » .....120.95 €

- deux plaques Parc de Morfelon .....135.00 €

- Médiathèque : 1 panneau côté rue posé sur le mur.....739.20 €

Frais transport et emballage en sus

-Panneau Electronique Intercommunal : Validation de son installation Place de l'Eglise dans une jardinière bétonnée en pignon du mur de la Vieille Auberge

Balayage de rues : le contrat avec l'entreprise PESLIER de Belgard est reconduit en 2018

Agglomération tous les deux mois et lotissements deux fois/an pour un coût de l'ordre de.....2 038.00 €

Sens de circulation rue de la Vigne et de l'Egalité : la circulation dans ces deux rues sera étudiée après la réalisation du Pôle Enfance

<b>QUESTION 7</b> <b>Délib 2017-11-76</b>	<b>MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Nouveau régime indemnitaire des agents)</b>
--	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents communaux dénommé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) se substituant aux différentes indemnités en place.

Après présentation, le Conseil Municipal sur proposition du Maire à l'unanimité

ARRETE les cadres d'emplois pouvant en bénéficier des catégories A et C : Attaché, Adjoint Administratifs, Techniques, Animation, Patrimoine, Social, ATSEM et Agent de Maîtrise

DEFINIT les critères d'attribution :

- DIRECTION PILOTAGE
- NIVEAU D'ENCADREMENT
- RESPONSABILITE
- EXPERIENCE
- TECHNICITE et COMPLEXITE
- POLYVALENCE
- AMPLITUDE

**FIXE** les montants plafonds et modalités

Cadre d'emploi des attachés	5 000 €
Cadre d'emploi des agents de maîtrise	4 000 €
Cadre d'emploi des adjoints	3 000 €

Sachant que l'enveloppe budgétaire annuelle est de l'ordre de 12 à 14 000 € pour l'ensemble du personnel. Les indemnités seront suspendues lorsque l'agent aura cumulé un arrêt supérieur à 30 jours au cours des 365 jours précédents avec réintégration à la reprise de son poste.

Les montants évolueront en fonction de la valeur du point d'indice de rémunération avec mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018 après avis du Comité Technique.

<b>QUESTION 8</b>	<b>MODIFICATION APPLICATION TVA SUR LES VENTES DE PARCELLES LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE</b>
-------------------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à de récentes évolutions jurisprudentielles, le calcul de la TVA sur la marge est remis en cause par la Direction de la Législation Fiscale (DLF) ayant pour incidence le calcul de la TVA sur la totalité du HT (au lieu de sur la marge) du prix de vente des parcelles au lotissement de la Beulotière soit une TVA supplémentaire de 1.14 €/m<sup>2</sup>

Sans modification du prix HT de 46.14 €, le prix au m<sup>2</sup> passerait de 54 € à 55.37 €

Aussi, le Conseil Municipal unanime décide de maintenir le prix de vente TTC à 54 € soit un HT de 45 €/m<sup>2</sup>.

<b>QUESTION 9</b> <b>Délib 2017-11-77</b> <b>Délib 2017-11-78</b>	<b>DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES</b>
---	--

Le Conseil Municipal unanime valide les ouvertures et mouvements de crédits suivants pour permettre les écritures d'ordre de fin d'année :

Budget communal : crédits pour écritures travaux en régie de fin d'exercice

BUDGET COMMUNAL				
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
O42	722	Travaux en régie		1 700,00
O22		Dépenses Imprévues	1 700,00	
<b>TOTAL DM 1 SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 700,00</b>	<b>1 700,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	040-2128	Autres aménagements de terrain	3 000,00	
	040-21318	Travaux autres bâtiments publics	- 1 300,00	
	O20	Dépenses Imprévues	- 1 700,00	
<b>TOTAL DM1 SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-</b>	<b>-</b>

Budget lotissement de la Beulotière : crédits pour écritures de stock de fin d'exercice

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	Recettes
042-7133 – Variation des en cours de production de biens .....		+ 5 000.00
023 – Virement à la section d'investissement .....	+ 5 000.00	
<b>Section d'investissement</b>		
021 – Virement de la section de fonctionnement .....		+ 5 000.00
040 – 3355 – Travaux .....	+ 5 000.00	

<b>QUESTION 10</b> <b>Délib 2017-11-79</b>	<b>SIGNATURE AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA</b> <b>PREFECTURE : DEMATERIALISATION DES ACTES</b>
---	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de l'installation du parapheur électronique par Berger Levrault destiné à l'envoi dématérialisé de documents, il a été demandé l'insertion du dispositif de télétransmissions des actes auprès de la Préfecture à ce jour contractualisé auprès de la société SRCI –iXBus (économiquement plus avantageux)

Pour permettre son utilisation il y a lieu de signer un avenant à la convention initiale avec Monsieur le Préfet de la Mayenne apportant modification du prestataire du dispositif de télétransmission. A l'unanimité, Monsieur le Maire et autoriser à signer cet avenant.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	
---------------------------	--

Comice Agricole : Invitation à l'assemblée générale le 11 décembre à 20 h 30 à Port-Brillet  
Puis échange sur la demande d'accueil de cette manifestation en 2020 ou 2021 sans se positionner dans le moment. Il est évoqué l'intérêt et l'impact que pourrait avoir cette manifestation si elle était organisée à une échelle territoriale plus grande.

Brevet du 1<sup>er</sup> Mai : les commissions Enfance Jeunesse et Randonnées étudient l'organisation de randonnées des plus jeunes avec un encadrement de bénévoles des 15 -17 ans participant ou pas à l'échange européen prévu en juillet 2018 avec la Finlande

Informations PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)  
François BERROU donne compte rendu des travaux étudiés par la commission PLUi puis avec les chargés d'étude du cabinet PRIGENT sur

- Le repérage des zones à urbaniser (sachant que toutes les zones portées au PLU ne pourront pas être reportées puisque le zonage à urbaniser pour de l'habitat est limité à 5 ha 30
- Le repérage des terrains à destination d'activités économiques si cela reste possible
- Le repérage des activités artisanales, commerciales, TP et autres en milieu rural
- le repérage des zones humides avec des sondages en agglomération pour les zones proposées urbanisables
- Les changements d'affectation du bâti en milieu rural
- les plans bocagers, d'assainissement collectif
- Quelques avancées sur le règlement littéral etc...

Vœux 2018 : Vendredi 5 janvier 2018 - Invitation de la population

Séance levée à 0 heure

Prochain Conseil Municipal le lundi 08 ou mardi 9 janvier 2018